



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Objet : sport scolaire et forfaits AS non attribués, mercredis après-midi « confisqués »

Paris, le 29 septembre 2016

Madame Florence ROBINE
Directrice Générale
DGESCO
Ministère de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Madame la Directrice Générale,

Le SNEP-FSU souhaite vous faire part d'un premier bilan de rentrée (22 académies ont déjà répondu) au 22 septembre 2016 à propos de difficultés, récurrentes malheureusement, pour le fonctionnement du sport scolaire.

16 académies sont concernées par la non attribution des 3h d'AS (forfait) à certains collègues

- Aix-Marseille : 10 TZR n'avaient pas le forfait AS à la rentrée, 3 d'entre eux ne l'ont toujours pas ainsi que 2 contractuels.
- Amiens : les TZR en postes partagés ne savent toujours pas dans quel établissement ils auront leur forfait.
- Bordeaux : 4 TZR
- Clermont : 3 TZR affectés sur 3 établissements et sans forfait dans aucun d'entre eux
- Corse : 2 TZR
- Dijon : quelques TZR
- Grenoble : 3 forfaits refusés, en passe d'être résolus
- Lille : 48 TZR sont affectés en AFA sur 2 ou 3 établissements avec quasiment pour tous des forfaits AS non prévus
- Limoges : 1 collègue voit son forfait partagé entre 2 EPLE, ce qui est contraire au décret du 07/05/14
- Lyon : plusieurs tentatives de « sécabilité » du forfait entre 2 établissements
- Nancy : quelques contractuels
- Nantes : 10 forfaits (TZR, non titulaires et CDI en poste partagés sur 2 ou 3 établissements)
- Orléans-Tours : plusieurs chefs d'établissement disent ne pas avoir les moyens (3h pour les forfaits), plusieurs forfaits sont en cours de régularisation, reste au moins 1 contractuel sans forfait
- Rennes : à nouveau une grande partie des TZR n'ont pas de forfait (ils étaient plus d'une dizaine l'an passé)
- Toulouse : au moins 1 TZR affecté sur 3 établissements n'a pas de forfait, une dizaine de forfaits sont en cours de régularisation
- Versailles : au moins 3 TZR sans forfait + 1 à qui il est attribué 1h seulement.

Mercredis après-midi confisqués au sport scolaire

Le mercredi après-midi est le temps commun du sport scolaire. Il est rappelé dans maintes circulaires et notes de service depuis de nombreuses années, personne ne devrait encore l'ignorer.

Or depuis plusieurs années des mercredis après-midi ont été régulièrement confisqués privant ainsi les élèves de pratique sportive et artistique volontaire, gênant parfois considérablement l'organisation des rencontres et compétitions UNSS et empêchant nos collègues animateurs d'AS et cadres UNSS de remplir pleinement leurs missions dans le cadre du sport scolaire (animation, entraînement, encadrement et organisation).

3 académies nous ont déclaré savoir d'ores et déjà que des mercredis seront pris par la récupération de journées de pré-rentree ou par la poursuite de la formation aux nouveaux programmes EPS et/ou réforme des collègues :

- Corse : une journée courant novembre
- Dijon : 1 ou plusieurs mercredis après-midi à discrétion des chefs d'établissement, sachant que ce non-alignement risque d'impacter le déroulement des championnats UNSS de district, départementaux ou académiques selon les dates posées
- Bordeaux : 2 mercredis après-midi sont fixés académiquement auxquels s'ajouteront 2 autres mercredis librement choisis par les établissements. Ce seront alors pour certains districts UNSS jusqu'à 7 mercredis perturbés, soit 1/5^{ème} de l'année sportive scolaire. Cette académie est durement touchée pour la 5^{ème} année consécutive, les mercredis après-midi semblant y être plus convoités et confisqués avec plus d'insistance et d'assiduité qu'ailleurs sur le territoire.

Les réponses des autres académies nous inquiètent également. En effet, nos responsables académiques nous disent n'avoir aucune information sur d'éventuelles nouvelles « confiscations », mais aucun n'a reçu l'assurance que ce ne serait pas le cas.

Le forfait de 3h AS/UNSS dans le service de tous les enseignants d'EPS et la libération du mercredi après-midi sont essentiels au bon fonctionnement et au développement du sport scolaire, c'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès des autorités académiques pour le rappeler.

Soyez assuré, Madame la Directrice Générale, que nos collègues sont extrêmement attachés.es,

- à ce que les jeunes puissent bénéficier du temps du mercredi après-midi pour pratiquer des activités physiques sportives et artistiques, et pour exprimer leur engagement dans les responsabilités de jeunes officiels UNSS
- à ce que chacun.e d'entre elles et eux puisse contribuer, à travers leur professionnalité, à l'épanouissement et à la réussite des élèves licenciés.es à l'UNSS dans leur parcours scolaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général



Nathalie FRANÇOIS
Secrétaire Nationale

Courrier M. Grosse

Copie à MM. Audeguy (DGESCO) et Petrynka (UNSS)